



Saint-Damase
fière de son histoire

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL À HUIS CLOS

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE

Conformément à la directive émise par la santé publique le 20 décembre 2021 et de l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois en raison de la pandémie COVID-19, l'assemblée publique ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damase pour le mardi 1^{er} février 2022 à 19 H 30, se tiendra à huis clos.

Les citoyens sont invités à poser leurs questions via notre site internet à www.st-damase.qc.ca avant le 1^{er} février 2022, 15 h 00.

Les questions reçues seront répondues lors de la séance par monsieur le maire.

Johanne Beauregard
Directrice générale et greffière-trésorière

Ce 25^e jour de janvier 2022